

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie	J400

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L6111-3, L6121-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L313-7, L313-8,
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1231-1-1 et L1231-3,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 et la convention financière annuelle 2024 signée le 12/04/2024 entre la Région et l'Etat et adoptés à la session du Conseil régional du 28 mars 2024.
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP),
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2025 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie ».

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 1 400 000 € pour l'organisation de la 49ème édition de la compétition des métiers Worldskills,

D'ABROGER

le règlement d'intervention relatif à la participation financière de la Région des Pays de la Loire pour le déplacement d'établissements d'enseignement ou de formation ou de structures de services publics de l'emploi et de l'orientation aux événements du Big Bang de l'emploi approuvé par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 avril 2025,

D'APPROUVER

le nouveau règlement d'intervention relatif à la participation financière de la Région des Pays de la Loire pour le déplacement d'établissements aux événements du Région Big Bang emploi présenté en annexe 1,

D'AFFECTER

dans ce cadre, une autorisation d'engagement correspondante de 70 000 €,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 10 000 € pour la participation financière de la Région aux déplacements d'établissements aux événements du Région Big Bang de l'emploi 2025 portant l'opération 2025_03403_01 à 65 000 €,

D'AUTORISER

la Région à déposer un dossier de demande de co-financement par le FSE pour les éditions 2025, 2026 et 2027 du Région Big Bang emploi, d'un montant sollicité de FSE de 3 411 600 € pour un coût total de 5 686 000 €, soit un taux d'intervention de 60 %. Elle porte sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. Cette demande s'inscrit dans le cadre la priorité 4 – une Région plus sociale : soutenir les parcours d'inclusion active et de l'objectif spécifique ESO4.5 – Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail du programme FEDER / FSE+ / FTJ Pays de la Loire pour la période 2021-2027,

D'APPROUVER

l'accord de consortium pour la mise en œuvre du projet « Souveraineté Alimentaire et Elevage de de Demain » dans le cadre du volet Compétences et métiers d'Avenirs de l'Appel à Manifestation d'intérêt France 2030, présenté en annexe2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

l'accord de consortium pour la mise en œuvre du projet « Compétences pour les Energies Durables et Décarbonées en Pays de la Loire » dans le cadre du volet Compétences et métiers d'Avenirs de l'Appel à Manifestation d'intérêt France 2030, présenté en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'AUTORISER

la Région à déposer un dossier de demande de co-financement par le FSE pour le projet Orientibus, d'un montant sollicité de FSE de 2 970 000 € pour un coût total de 4 950 000 €, soit un taux d'intervention de 60 %. Elle porte sur la

période du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2027. Cette demande s'inscrit dans le cadre la priorité 4 – une Région plus sociale : soutenir les parcours d'inclusion active et de l'objectif spécifique ESO4.5 – Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail du programme FEDER / FSE+ / FTJ Pays de la Loire pour la période 2021-2027.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire.
Cet élu ne prend pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO.

Vote dissocié sur le point 49ème édition de la compétition des métiers Worldskills

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble,

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Victoria de VIGNERAL, Gabriel de CHABOT, Raymond de MALHERBE.

Vote dissocié sur le point Région Big bang de l'emploi

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire;

Abstentions : Victoria de VIGNERAL, Gabriel de CHABOT, Raymond de MALHERBE.